

SEANCE DU 30 MARS 2017

Par convocation du 23 mars 2017, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception de Madame Frédérique KELLER qui a donné procuration à Madame Denise GISSELBRECHT et Madame Véronique KUBACH qui a donné procuration à Madame Chantal ZIMMERMANN, absentes excusées.

Le Maire salue les membres présents puis il passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°/ Lecture et approbation des procès-verbaux des 09/02/2017 et 22/03/2017.

Désignation d'un secrétaire de séance.

2°/ AFFAIRES FISCALES

2.1 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2017

3°/ AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Approbation des comptes administratifs et de gestion – Exercice 2016

- Principal

- du Budget Annexe de la Zone d'Activités III.

3.2 Affectation du résultat de l'exercice 2016

3.3 Approbation des budgets primitifs – Exercice 2017

- Principal avec tableau d'attribution des subventions pour 2017.

- du Budget Annexe de la Zone d'Activités III – Rue de l'Europe.

3.4 Décisions relatives à l'imputation de certaines acquisitions en investissement.

3.5 Renouvellement de la garantie d'emprunt pour les dix logements sociaux – rue Georges Jacky à BALDENHEIM

3.6 Remboursement anticipé du prêt EPF

3.7 Prêt pour réhabilitation de l'école (sécurité et accessibilité) et pour remboursement anticipé du prêt EPF

3.8 Remboursement des factures à 2 riverains rue de la Forêt concernant des travaux compris dans le marché de l'aménagement de la rue de la Forêt

3.9 Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

4°/ AFFAIRES RURALES

4.1 Attribution des terrains communaux suite à la cession des terrains par M. Gustave JEHL

5°/ AFFAIRES DE PERSONNEL

5.1 Adhésion au CNAS pour les contractuels

5.2 Cadeaux de départs à la retraite de Mesdames Marie-Reine MATHIS et Pierrette SCHIRCK

6/ DIVERS ET COMMUNIQUE

- 6.1 Droits de Prémption Urbains
- 6.2 Urbanisme
- 6.3 Informations et documents à consulter
- 6.4 Interventions

1°/ LECTURE ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2017 ET DU 22 MARS 2017 **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 09 février et du 22 mars 2017 ont été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Monsieur Gino HIRN, désigné unanimement.

ADOpte A L'UNANIMITE

2°/ AFFAIRES FISCALES

2.1 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2017

Suite à la notification récente par la Direction Régionale des Finances Publiques, le Maire présente l'état des bases prévisionnelles, les allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles concernant le vote des taux pour 2017.

La volonté du Conseil Municipal est de maintenir les taux actuels vu l'augmentation constante ces dernières années des taux par l'intercommunalité et vu la progression régulière des bases valorisées d'office et réajustées.

Libellés	Bases notifiées (en euros) 2017	Tx appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux N – 1 (%)	Produit voté par le conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 316 000	16,78 %	0 %	220 825
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 185 000	8,59 %	0 %	101 792
Taxe foncière sur propriétés non bâties	60 400	33,22 %	0 %	20 065
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	381 500	12,71 %	0 %	48 489
Total	2 898 900			391 171

La variation des bases 2017 par rapport à 2016 est de + 1,51 %.

La variation du produit 2017 par rapport à 2016 est de + 1,50 %

ADOpte A L'UNANIMITE

3 / AFFAIRES FINANCIERES

3.1 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

- EXERCICE 2016

- PRINCIPAL

- DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES III

En l'absence du Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Virginie MUHR, 1^{ère} Adjointe, délibère sur les comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2016 passés en revue lors de la séance de travail.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2016 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- considérant que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 dans les différentes sections budgétaires, principale et Zone d'Activités III compris,

n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des comptes du comptable et de l'ordonnateur et sont approuvés comme suit :

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 626 663,58 €

Recettes 1 100 231,13 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 473 567,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 902 657,78 €

Recettes 690 248,30 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT en 2016 212 409,48 €

EXCEDENT GLOBAL :**261 158,07 €**

Les travaux et acquisitions de la section d'investissement en instance de réalisation et non réglés au 31 décembre 2016 s'élèvent à 139 300 €.

Par ailleurs, les recettes engagées non encaissées se montent à 126 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES III - RUE DE L'EUROPE 2016
--

Le Compte administratif du Budget annexe de la Zone d'Activités III rue de l'Europe est identique au compte de gestion du Trésorier et s'établit comme suit pour 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RESULTAT GLOBAL**0,00 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence du Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
ce jour,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
DECIDE de l'affecter de la façon suivante :

(voir PJ)

TABLEAU DE L'AFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le :		EXPLICATIONS
Résultat de fonctionnement N-1		
<u>A Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	160 176,52	Titres émis en fonctionnement-mandats émis en 2016 en fonctionnement 786 840,10 - 626 663,58 (recettes 2016 - dépenses 2016)
<u>B Résultat antérieur reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe+(excédent) ou-(déficit)	313 391,03	Résultat reporté CA 2015 C/002 Fonctionnement-Excédent
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci- dessous)	473 567,55	Excédent CA 2016 Fonctionnement
<u>D Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -)		
D 001 (besoin de financet)	212 409,48	Déficit d'investissement CA 2016 (C/001(Mandat autre série))
R 001 (excédent de financet)		Excédent d'investissement CA 2016 (C/001 RI) (Titre autre série))
<u>E Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	13 300,00	Différence entre Dépenses engagées et non mandatées et recettes engagées non recouvrées 139 300,00-126 000,00 = 13300,00
Besoin de financement F	225 709,48	Pas de mandat (ni inscription dans budget)
AFECTATION = C		
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financ. F	225 709,48	Titre C/1068 Recett.Invest.Série normale
2) H reports en fonctionnement R 002 (2)	247 858,07	Excédent Fonct.2016-Besoin de Financement (D 001) 473 567,46 - 225 709,48 = 247 857,98 (résultat reporté en recettes en section de fonctionnement au BP 2017) (Titre Autre série)
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2017

- **PRINCIPAL AVEC TABLEAU D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2017**
- **DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES – RUE DE L'EUROPE**

C'est le 17^{ème} budget depuis 2001 et le quatrième de ce mandat dont les orientations principales ont été discutées en séances de travail.

Le Conseil Municipal, en possession du document de travail sur support papier, a étudié les propositions du Maire qui s'articule autour des objectifs suivants :

- dégagement d'un autofinancement important
- maintien de la pression fiscale
- poursuite transformation du POS en PLU
- rénovation de l'école, mise en conformité accessibilité et sécurité
- suite de la restauration des rivières sur les bords de Muttersholtz, Mussig et Baldenheim
- acquisition d'un désherbeur à eau
- acquisitions diverses (tables, chaises, vidéoprojecteur interactif pour école, panneaux électoraux...)
- reprise enduits église historique et éventuellement drainage autour de l'église après sondage et rapport
- création de 2 terrains de pétanque
- participation pour extension des réseaux électriques et d'assainissement
- accès stade et parking rue de Hessenheim

Puis, il procède à une analyse détaillée de la section d'investissement et de fonctionnement.

- ❑ **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES :**

ONT ETE INSCRITS EN DEPENSES :	1 008 000,00 €
---------------------------------------	-----------------------

- * **CHAPITRE 011 DES CHARGES A CARACTERE GENERAL REGROUPE LES ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES, LES ACHATS NON STOCKABLES OU NON STOCKES, LES SERVICES EXTERIEURS, LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS AINSI QUE LES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES**

Il se répartit de la façon suivante pour un montant de **253 650 € 25,16%**

⇒ **ACHATS NON STOCKABLES OU NON STOCKES :**

Eau, assainissement, électricité, gaz. Combustibles pour l'atelier et le tracteur. Le carburant pour le groupe électrogène, la tondeuse, la voiture de service communale. Renouvellement des produits pharmaceutiques pour l'école, les services technique et administratif.

Les produits d'entretien, l'achat de petit matériel, outillage et mobilier, les engrais, prix maisons fleuries, les enrobés à froid, les vêtements de travail, les fournitures de bureau, scolaires et autres. Diverses fournitures tels les sachets pour les déjections canines, les sacs poubelles, le papier hygiénique, fleurs, semences, ... et autres fournitures de petits équipements.

⇒ SERVICES EXTERIEURS :

Location de la machine à affranchir, de la nacelle pour la pose et dépose des guirlandes de Noël, l'entretien des fossés, de la forêt, du matériel roulant, du mobilier, de la voirie et des bâtiments communaux..., le curage du « Schiffgraben » 3 à 4 fois par an

La maintenance des radars pédagogiques, des 2 défibrillateurs, des photocopieurs, des ordinateurs, des logiciels, des chaudières "gaz" de tous les bâtiments pourvus du chauffage au gaz, la vérification des cloches et des paratonnerres des églises et de la mairie et les nouveaux contrats des logiciels informatiques et de proximité pour la comptabilité, chasse, cimetière, population ainsi que la maintenance du lave-vaisselle du Centre Socio-Culturel, hébergement extérieur de toutes les données informatiques.

Toutes les primes d'assurance des bâtiments communaux, protection juridique, matériel roulant et des bénévoles. Les abonnements. La vérification des installations électriques. Entretien des bâtiments.

⇒ AUTRES SERVICES EXTERIEURS :

Les dépenses pour la fête des seniors. Arrangements Noces, Grands Anniversaires et Faire-part décès éventuels et gerbes pour décès. Vins d'honneur. Les imprimés administratifs. Les déplacements du personnel et du Maire. Les transports et les entrées des élèves à la piscine de SELESTAT et MARCKOLSHEIM.

Les frais postaux et de télécommunications pour la mairie, l'école et l'Association Foncière, téléphone et internet mairie, école et périscolaire. Les frais de formation du personnel. Frais de tribunaux et d'huissier éventuellement. Les frais pour le Blattli

⇒ IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES :

Taxes foncières, droits d'enregistrement divers.

*** CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES REGROUPE LES CHARGES DE PERSONNEL, LES CHARGES SOCIALES, LES COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG POUR UN MONTANT DE : 270 900 € 26,88%**

Ce chapitre comprend également les autres impôts et taxes suivants :

Cotisations au FNAL, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Personnel intérimaire pour remplacement

*** CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS 86 000 € 8,53 %**

Reversement FNGIR et FPIC

*** CHAPITRE 065 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 77 600 € 7,70%**

Les indemnités du Maire et des Adjoints ainsi que les cotisations salariales et patronales et le rachat de cotisations CAREL. Participation aux frais de fonctionnement du Synd' Ill. Admissions en non-valeur, reversement du fonds d'amorçage à la CCS

Ci-après, le tableau qui détaille les différentes subventions allouées : (Voir PJ)

ETAT DES SUBVENTIONS

Commune de BALDENHEIM

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

PERCEPTION
DE SELESTAT

BUDGET PRIMITIF 2017

SUBVENTION

6574 Subventions.....	Réalisé 2015	Propositions 2016	Vote 2016	Réalisé 2016	Propositions 2017	Vote 2017
	12 065,00	18 000,00	18 000,00	11 238,00	18 000,00	
Dépenses C/6574	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	
Amicale Sapeurs-Pompiers	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	
Lutte contre la faim CCFD	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
Bleuets de France (ONAC)	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	
Croix Rouge Française	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	
Aveugles	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	
Lutte contre le Cancer-Ligue	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	
Maladies respiratoires	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
Sclérose en plaques	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
A.P.E.I.	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	2 200,00	
A.C.L.A.S.	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
A.F.M.Ass.Française Myopathes	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
Donneurs de sang	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	
Coop.Scol.-Friand.fête Noël 1,52€ 105 élèves	4 435,00	6 000,00	6 000,00	4 400,00	5 000,00	
Ecole de Musique Inter.Ried EMIR	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	
IRCAD	3 261,00	2 739,00	2 739,00	2 739,00	2 640,00	
Amicale Pêche Baldenheim	630,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 575,00	
Classe découverte BALD Coop. Scol. Pour 2017	735,00	1 000,00	1 000,00	525,00	1 000,00	
Collège de MARCKOLSH. J-J WALTZ Voyages	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	
Ass. Rég. "L'aide aux handicapés mot." ARAHM	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
Restaurant du Cœur	31,00	31,00	31,00	31,00	31,00	
Aides (Sida)	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	
Ecomusée	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	
Société St Vincent de Paul MARCKOLSHEIM					750,00	
Concert Victor NESSLER					2 000,00	
Ravalement façades		2 000,00	2 000,00	500,00	100,00	
Emmaüs		0,00	0,00	0,00	35,00	
Subvention pour élèves collèges autres que Marckolsheim		500,00	500,00	35,00	0,00	
Centre anti-bruit (dissolution en 2016)	100,00	100,00	100,00	0,00	30,00	
Association l'Hêtre	30,00	30,00	30,00	50,00	40,00	
Fédération Française des Diabétiques	50,00	50,00	50,00	40,00	0,00	
RESI (Relais Emploi Santé Insertion)	40,00	40,00	40,00	100,00	75,00	
Paroisse Protestante Sono + Matériel malentendants	600,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
Prévention routière		100,00	100,00	100,00	661,00	
Paprika	75,00	75,00	75,00	75,00	200,00	
Casque d'Or		100,00	100,00	0,00	200,00	
Autres		1 517,00	1 517,00	0,00	200,00	
Association les p'tites pommes blanches						

* **CHAPITRE 066 : CHARGES FINANCIERES** 30 200 € 3,00%

Les intérêts des emprunts et autres charges financières

* **CHAPITRE 067 : CHARGES EXCEPTIONNELLES :** 1 100 € 0,11%

* **CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES** 2 000 € 0,20%

Dépenses imprévues utilisées pour les transferts de crédits en cas de besoin par décisions modificatives

* **CHAPITRE 023 : VIREMENTA LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
286 550 € 28,43%

ONT ETE INSCRITS EN RECETTES :	1 008 000 ,00 €
---------------------------------------	------------------------

* **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES :** 23 000 € 2,08%

Remboursement sur rémunération du personnel pour toute l'année pour les contrats aidés.
Remboursement sur charges de sécurité sociale, indemnités journalières CPAM pour agents relevant de l'IRCANTEC remboursement par YVELIN, AXA pour les agents relevant de la CNRACL après une franchise de 15 jours.

* **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES :** 34 000 € 3,37%

Vente de bois. Concessions du cimetière. Location des droits de chasse et de pêche. Redevances pour occupation du domaine public par ERDF, Orange et suite à des poses d'échafaudage le long des voies communales et départementales.

Droits de photocopies. Recouvrement des frais de chauffage auprès de l'Eglise Protestante et des occupants des logements de l'école et du presbytère, auprès de la Communauté de Communes pour la micro-crèche, la bibliothèque et le périscolaire. Recouvrement eau-assainissement auprès des occupants des logements communaux loués.

* **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES :** 512 550 € 50,85%

Contributions Directes. Droits de place. Taxe sur les 5 pylônes. Taxe sur l'électricité. Taxe sur les emplacements publicitaires non illuminés. Taxes afférentes aux droits de mutation.

* **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :**
142 170 € 14,10%

Dotations de l'Etat et franchise postale pour l'école. Différentes compensations TH, TF, FP.

* **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :**
43 300 € 4,30%

Location terrains communaux et des logements à l'école et au presbytère. Taxes sur les terrains communaux récupérées en partie auprès des preneurs. Location du Centre Socio-Culturel par la Commune

* **CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS :** 20 € 0,00%

Revenus de titres Crédit Agricole.

* **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS :** 5 101,93 € 0,51%

Produit chasse périmé après 2 ans et mandats annulés sur exercice antérieur, versement par assurance suite sinistres partiels éventuellement.

* **CHAPITRE 002 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**
247 858,07 € 24,59%

Voir affectation du résultat de 2016

□ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES A :**

ONT ETE INSCRITS EN DEPENSES :	1 569 000,00 €
---------------------------------------	-----------------------

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES CONCERNANT 40 000 € 2,55%
INVESTISSEMENTS NON INDIVIDUALISES EN OPERATIONS 041

Frais d'études, Frais d'insertion, suivis de travaux par C/en recettes d'investissement

OPERATIONS FINANCIERES comprenant 373 200 € 23,79%

Le déficit de l'année antérieur, les dépenses imprévues, le remboursement du capital

LES INVESTISSEMENTS EN OPERATIONS : 1 155 800 € 73,66%

Opérations d'équipement	n° 12 Travaux alignements	5 300 €
	n° 13 Travaux diverses rues	63 000 €
	n° 14 Travaux tous réseaux	8 000 €
	n° 150 Centre Socio-Culturel	7 000 €
	n° 160 Presbytère Protestant	1 000 €
	n° 190 Mat. Transp + acc	20 000 €
	n° 200 Terrains	222 000 €
	n° 211 Eglise Protestante	27 000 €
	n° 220 Ecole	693 000 €
	n° 240 Halle Communale	10 000 €

n° 25 Gravière	1 000 €
n° 260 Eglise Catholique	5 000 €
n° 28 Terrains de football	25 000 €
n° 29 Restauration de ruisseaux	25 000 €
n° 30 Incendie et Dépenses civiles	0 €
n° 500 Mairie	11 500 €
n° 501 Frais POS-PLU	25 000 €
n°70 Autres acquisitions et matériel de voirie	7 000 €

TOTAL 1 155 800 €

Les montants précités comprennent les reports de 2016 se montant à 139 300 €.

ONT ETE INSCRITS EN RECETTES :	1 569 000,00 €
---------------------------------------	-----------------------

OPERATIONS D'ORDRE COMPRENANT : **326 550 € 20,82%**

- Virement de section à section (du C/023 Dépenses Fonctionnement au C/021 Recettes d'Investissement)
- Frais d'insertion et d'études par C/ en dépenses et investissement

OPERATIONS FINANCIERES COMPRENANT : **364 450 € 23,23%**

- Fonds de compensation de la TVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé

RECETTES D'EQUIPEMENT COMPRENANT : **428 000 € 27,28%**

Ce chapitre comprend toutes les subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département et autres pour les travaux entamés en 2016, poursuivis en 2017 et les nouveaux projets.

Les montants précités comprennent les reports de 2016 se montant à 126 000 €.

PRET C/1641 en 2017 450 000 € 28,67 %

Pour la rénovation de l'école, mise en conformité accessibilité et sécurité et le remboursement anticipé à l'EPF de l'achat d'un terrain

ADOpte A L'UNANIMITE

Le BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES S'EQUILIBRE DE LA FACON SUIVANTE POUR 2017 :

Les montants inscrits à ce budget représentent les dépenses et les recettes pour équiper toute la zone.

Dépenses et recettes de fonctionnement	670 000 €
Dépenses et recettes d'investissement	215 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

3.4 DECISIONS RELATIVES A L'IMPUTATION DE CERTAINES ACQUISITIONS EN INVESTISSEMENT EN 2017

Certaines dépenses de matériel et de mobilier dont la valeur unitaire est inférieure au seuil fixé par décret (500 € HT) ne peuvent être inscrites en section d'investissement que sur décision expresse de l'assemblée délibérante à condition que les biens revêtent un caractère de durabilité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'imputation des dépenses susvisées aux articles concernés en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant pris connaissance du seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement.

DECIDE d'inscrire expressément en section d'investissement du budget primitif 2017 les biens meubles individualisés ci-après dont le coût unitaire est susceptible d'être inférieur à 500 € HT et qui ont un caractère de durabilité, à savoir :

POUR L'ECOLE

- Chaises de bureau
- Mobilier divers (tables et chaises)
- Tablettes tactiles
- Ordinateur portable

AUTRES MOBILIERS ET MATERIELS

- Panneaux de voirie divers et de signalisation
- Plaques de rues et numéros de maison
- Eclairage de Noël
- Panonceaux divers (crash avion)
- Arbres et arbustes
- Barrières

INCENDIE

- Extincteurs

POUR MAIRIE

- Mobilier divers
- Matériel de bureau divers

POUR CENTRE SOCIO-CULTUREL ET TERRAIN DE SPORTS

- Bancs
- Poubelles
- Panneau Responsabilité
- Tables
- Potelet avec chaîne
-

ADOpte A L'UNANIMITE

3.5 RENOUELEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES DIX LOGEMENTS SOCIAUX – RUE GEORGES JACKY A BALDENHEIM

L'OFFICE PUBLIC D'URBANISME SOCIAL OPUS 67, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) référencée(s) en annexe à la présente délibération.

En conséquence le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s).

En effet, le Maire fait savoir que le Conseil Municipal, en date du 27/01/1994, a voté la garantie des emprunts nécessaires au financement relatif à la construction de 10 logements sociaux dans la rue Georges Jacky à BALDENHEIM dont le prêt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin que l'OPHLM pouvait bénéficier d'un Prêt Locatif Aidé (PLA) et ce conjointement avec le Département du Bas-Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

Vu ce qui précède

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.6 REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET EPF

Vu la délibération du Conseil Municipal de BALDENHEIM, en date du 10 décembre 2013, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
2	219	Rue Principale	11,57 ares
2	220	Rue Principale	5,88 ares
2	221	Rue Principale	2,74 ares

Vu la convention pour portage foncier signée en date du 21 octobre 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 9 avril 2015 ;

Vu l'arrivée du terme de la convention le 8 avril 2019;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à l'acquisition par anticipation des parcelles cadastrées section 2 n°219 à 221 à l'EPF d'Alsace, d'une emprise foncière de 20,19 ares, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de création d'un périscolaire ;
- ACCEPTE qu'un acte de cession soit établi au prix global de **204.536,23 € HT** (deux cent quatre mille cinq cent trente-six euros et vingt-trois centimes hors taxes) au profit de la Commune ;
- S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;
- S'ENGAGE à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- CHARGE et AUTORISE Monsieur Willy SCHWANDER, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.7 PRET POUR REHABILITATION DE L'ECOLE (SECURITE ET ACCESSIBILITE) ET POUR REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET EPF

Afin de pouvoir faire face aux dépenses pour la rénovation de l'école, sa mise en conformité sécurité et accessibilité, et le remboursement anticipé du prêt EPF, le Conseil Municipal a inscrit un montant de prêt de 450 000 € au budget primitif 2017.

Le Maire propose de solliciter au moins trois banques pour des propositions de prêt à taux fixe sur 15 ans, 20 ans ou 25 ans, avec remboursements trimestriels, semestriels ou annuels et un déblocage du prêt au fur et à mesure des besoins sur une durée illimitée, dont les offres seront soumises au Conseil Municipal en séance de travail.

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- de charger le Maire de consulter 3 banques minimum pour obtenir les offres selon les critères précités
- de prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires aux remboursements des échéances,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- de confier, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,

ADOpte A L'UNANIMITE

3.8 REMBOURSEMENT DES FACTURES A 2 RIVERAINS RUE DE LA FORET CONCERNANT DES TRAVAUX COMPRIS DANS LE MARCHE DE L'AMENAGEMENT RUE DE LA FORET

Dans le marché de l'aménagement de la rue de la forêt étaient compris l'enlèvement et la remise en l'état des murets des riverains. Un devis de l'entreprise GROSSHANS avait été signé par le Maire pour la réalisation de ces travaux.

Deux propriétaires, Christian DANGUEL et Frédéric REYMANN, ont, avec accord de la commune, anticipé ces travaux et demandent le remboursement des factures.

Le conseil municipal, après délibération,

- accepte le principe de remboursement à hauteur des sommes prévus dans le devis signé, à savoir, 3 550 € HT pour Christian DANGUEL et 1 081,20 € HT pour Frédéric REYMANN ;
- charge le Maire de procéder à la vérification des factures présentées ;
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

ADOpte A L'UNANIMITE

3.9 FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Lors des séances du 07 avril 2014 et du 22 mai 2014, le conseil municipal a approuvé la fixation des indemnités du maire et des adjoints sur l'indice brut mensuel 1015 selon le barème de la fonction publique.

Cet indice de base a été modifié avec effet au 1^{er} janvier 2017 (de 1015 à 1022).

Le conseil municipal, après délibération,

- décide de maintenir l'indemnité mensuelle du Maire au taux de 23,52 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017
- décide de maintenir aux trois adjoints, en l'occurrence à Madame Virginie MUHR, 1^{er} Adjointe, à Monsieur Gino HIRN, 2^{ème} Adjoint et à Monsieur Jean-Luc BURY, 3^{ème} Adjoint, l'indemnité brute mensuelle représentant 13,50 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017
- de voter chaque année, au budget primitif, les crédits suffisants.

Les personnes énoncées et présentes à cette réunion ont quitté la salle au moment du vote les concernant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4°/ AFFAIRES RURALES

4.1 ATTRIBUTION DES TERRAINS COMMUNAUX SUITE A LA CESSION DES TERRAINS PAR M. GUSTAVE JEHL

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Gustave JEHL, locataire de terrains communaux, rétrocède une partie de ses parcelles à la Commune en vue de la redistribution.

L'ASSEMBLEE ayant pris connaissance des parcelles rétrocédées, accepte tout d'abord la résiliation du bail avec effet du 11/11/2016 des parcelles détaillés ci-dessous, à savoir :

PARC.	SECT.	LOT	LIEUDIT	SURFACE HA AR CA
43	43		BREITENHEIMERWEG	107,80
97/1	7	12	UMBRUCHE BEIM N. GRAB	53,50
97/1	7	13	UMBRUCHE BEIM N. GRAB	55,00
97/1	7	17	UMBRUCHE BEIM N. GRAB	55,00
			TOTAL	271,30

La Commission Agriculture s'est réunie le 16 février et propose d'attribuer les parcelles précitées aux personnes suivantes avec effet du 11/11/2016 :

NOM-PRENOMS ADRESSE Ancien exploitant	PAR C.	SECT .	LOT	LIEUDIT	SURFACE HA AR CA	Exploitant attributaire
JEHLGustave 14 rue de Sélestat BALDENHEIM	43	43		BREITENHEIMERWEG	107,80	Jérémy GISSELBRECHT 25 rue de l'église - BALDENHEIM
	97/1	7	12	UMBRUCHE BEIM N. GRAB	53,50	Jérémy GISSELBRECHT
	97/1	7	13	UMBRUCHE BEIM N. GRAB	55,00	Jérémy GISSELBRECHT
	97/1	7	17	UMBRUCHE BEIM N. GRAB	55,00	Paul URBAN Rue de Hessenheim - BALDENHEIM
				TOTAL	271,30	

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de la Commission Agriculture qui s'est basée sur les critères d'attribution, après délibération, décide :

- d'attribuer les terrains aux personnes indiquées ci-dessus avec effet du 11/11/2016,
- d'appliquer l'ensemble des articles des baux en cours,
- de charger le Maire de rédiger le nouveau bail pour Jérémy GISSELBRECHT et d'établir un avenant au bail existant de Paul URBAN
- de signer l'ensemble des documents

Denise GISSELBRECHT ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5°/ AFFAIRES DE PERSONNEL

5.1 ADHESION AU CNAS POUR LES CONTRACTUELS

Le CNAS, dans le respect des conditions définies par les modalités de fonctionnement de l'association, a choisi l'ouverture la plus large possible, pour que chaque actif (CDD de plus de 6 mois, titulaire, contrat aidé...) ou retraité puisse bénéficier des prestations offertes.

Le conseil municipal, après délibération,

- prend note de ce critère pour l'adhésion des contractuels (CDD + contrat aidé) de la commune au CNAS
- charge le Maire de voter chaque année, au budget primitif, les crédits suffisants.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2 CADEAUX DE DEPARTS A LA RETRAITE DE MESDAMES MARIE-REINE MATHIS ET PIERRETTE SCHIRCK

Par délibération du 15 novembre 2001, le Conseil Municipal a fixé les conditions d'attribution de cadeaux au nom de la Commune.

Cette décision est insuffisante du fait de l'absence de montant, du genre de cadeau et de la personne bénéficiaire.

Le Maire rappelle que :

- Madame Marie-Reine MATHIS, attaché territoriale, en poste dans les services administratifs de la Commune depuis 1983, à temps non complet jusqu'en 1989 puis à temps complet, fera valoir ses droits à la retraite au 1/08/2017 après 34 années de service ;
- Madame Pierrette SCHIRCK, ATSEM, en poste depuis 1994 à temps non complet, a fait valoir ses droits à la retraite au 1/02/2017 après 23 années de présence.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

DECIDE :

- d'attribuer un cadeau pour le départ en retraite de Madame Marie-Reine MATHIS, de fixer la valeur du cadeau, pour lequel un bon de commande sera établi, à 800 €,
- d'attribuer un cadeau pour le départ en retraite de Madame Pierrette SCHIRCK, de fixer la valeur du cadeau, pour lequel un bon de commande sera établi, à 500 €,
- de régler ces montants aux fournisseurs choisis par les partants,
- de prendre à la charge du budget communal au C/6232 l'ensemble des dépenses précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

6°/ DIVERS ET COMMUNIQUEs

6.1 DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Maire présente, pour information, les déclarations d'aliéner suivantes pour lesquelles il n'a pas souhaité user de son droit de préemption :

N°	1. Propriétaire et adresse	Section	<u>Situation du bien</u>		Superficie du terrain
	2. Demandeur		N°	Lieudit	
306.	1. M. KIEFFER Jérôme 46 rue du Fossé - NIEDERHASLACH Mme VONE Amandine 4 rue de Bergheim - CHATENOIS	17	516	Schlossgaerten	6,00 a
	2. Maître Jean-Baptiste DALLENE Notaire 36 rue Eugène de St Fuscien BP 14 60210 GRANDVILLIERS				

Acquéreurs : M. Guillaume BLEC et Mme Angélique BAUER 7 rue de Kentzingen
67600 SELESTAT

307.	1. M. GISSELBRECHT Jean-Claude 23 rue de l'Eglise 67600 BALDENHEIM	6	153	Bei der Quelle	21,25 a
	2. Maître Bettina FRERING Notaire 46 rue Welschinger 67600 MUTTERSHOLTZ				

Acquéreurs : M. Jérémie GISSELBRECHT 25 rue de l'Eglise 67600 BALDENHEIM

308.	1. -M. MATHIS Daniel ST MEDARD EN JALLES 33 -M. MATHIS Roger BALDENHEIM -Mme MATHIS Fabienne BALDENHEIM -Mme MATHIS Corinne BINDERNHEIM -Mme FORJONNEL Muriel HILSENHEIM	6	72	52 rue de l'Eglise	4,12 a
		6	136/72	52 rue de l'Eglise	6,39 a
	2. Maître Isabelle GENY Notaire 4 rue du Docteur Bernard CS 60008 SUNDHOUSE 67600 SELESTAT				

Acquéreurs : Messieurs HERISSON Eric et MEYER Daniel 12 rue de Rosheim 67300 SCHILTIGHEIM

309. 1. M. Anthony MEYER 5 202/20 rue de Sélestat 10,38 a
Mme Julie MESNIER PIERROUTET
36 rue Binni
67600 BALDENHEIM
2. Maître Bettina FRERING
Notaire
46 rue Welschinger
67600 MUTTERSHOLTZ

Acquéreurs : Mme Hyacinthe LEYES 15 rue Clémenceau 67390 MARCKOLSHEIM

6.2 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 4 Permis de construire N° 4 à 7
- 2 Déclaration Préalable de travaux N° 4 à 5
- 3 Demandes de certificat d'urbanisme N° 5 à 7
- 1 Permis de démolir
- 0 Permis d'aménager

6.3 INFORMATIONS ET DOCUMENTS A CONSULTER

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- les Elections Présidentielles auront lieu les dimanche 23 avril et dimanche 7 mai ; bureau de vote ouvert de 8 heures à 19 heures.
- la remise des prix des maisons fleuries du fleurissement de 2016 aura lieu le mardi 9 mai 2017 à 20 heures
- les membres du Conseil Municipal et les administrés sont invités à participer aux travaux de nettoyage de Printemps « Oschterputz » le samedi 8/04/2017 à partir de 9 heures – Rendez-vous devant la mairie. L'école y participe le jeudi 6/04/2017

DOCUMENTS A CONSULTER

- le bulletin d'information sur les pratiques d'entretien des espaces communaux du SDEA
- la lettre l'échophyto Grand Est de l'Agence Française pour la Biodiversité
- la lettre annuelle de la Croix Rouge de Sélestat

6.4 INTERVENTIONS

Néant.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 22 heures 45